Représentation des Eglises, communautés religieuses et groupes philosophiques non-confessionnels auprès de l'Union européenne

On observe un accroissement de la présence des religions et des humanistes auprès des institutions européennes, à la fois quantitativement : un nombre de plus en plus grand de représentations ont été ouvertes et reconnues par la Commission européenne, et qualitativement, car les modalités de la présence ont changé donnant progressivement le rôle leader aux organismes d'Eglises sur les groupements de croyants engagés. **Il y a eu peu à peu institutionnalisation et pluralisation des représentations religieuses à Bruxelles**.

Les modes de présence des structures protestantes et catholiques spécialisées sur l'Europe s'institutionnalisent peu à peu au rythme de la construction européenne. Cependant, il existe des spécificités en fonction de leur ecclésiologie et leur rapport à l'histoire de l'Europe communautaire.

Tout d'abord, il y a **antériorité des structures pan-européennes** correspondant au Conseil de l'Europe sur les regroupements correspondant à l'Europe communautaire. Il s'agit de la Conférence des Eglises Européennes (KEK), créée en 1959, regroupant protestants, anglicans et orthodoxes, et du Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (CCEE), fondée en 1971, rassemblant les conférences épiscopales européennes. Cette antériorité tient à une plus grande affinité entre les préoccupations des Eglises et les sujets abordés par le Conseil de l'Europe (droits de homme, éducation, bioéthique, social) alors que la construction européenne se développe d'abord comme une réalité économique et technicienne. Côté protestant, l'engagement préférentiel au niveau de la « grande Europe » correspond aussi à une réticence face à l'Europe communautaire perçue comme une « Europe vaticane » où dominent les catholiques, en raison du poids de personnes issues de la démocratie chrétienne dans le haut exécutif communautaire et de l'engagement précoce de la papauté en faveur de la construction européenne. De plus, la KEK incarne une volonté de réconciliation Est-Ouest qu'un investissement en faveur de la « petite Europe » aurait rendu difficile. Côté catholique, la naissance du CCEE reflète une évolution de l'ecclésiologie, avec le tournant de Vatican II qui promeut l'exercice de la collégialité et donne naissance aux conférences épiscopales nationales puis régionales.

Les premières structures confessionnelles présentes à Bruxelles doivent beaucoup plus à **l'action de fonctionnaires européens chrétiens engagés, côté protestant et à celle des ordres religieux, côté catholique** plutôt qu'à l'action directe des Eglises. A l'origine de la Commission Oecuménique Européenne pour Eglise et Société (EECCS), créée en 1973, se trouve l'AOES (Association Œcuménique pour Eglise et Société), un groupes de fonctionnaires européens engagés. Côté catholique, la première structure à Bruxelles est à l'initiative d'un ordre religieux. C'est le bureau jésuite, l'Office Catholique d'Information sur les Problèmes Européens (OCIPE)[1], fondé en 1956 à Strasbourg, puis en 1963 à Bruxelles. La création de la COMECE en 1980 doit notamment à l'action de certains évêques et aussi à la demande de fonctionnaires européens. Cette initiative officielle des conférences épiscopales de l'UE a été précédée, en 1970, de l'ouverture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'UE, rôle rempli par le nonce apostolique de Belgique et du Luxembourg. Ce décalage de 10 ans entre l'initiative vaticane et épiscopale peut s'expliquer par la spécificité ecclésiologique catholique, structure unitaire et hiérarchique. Ceci illustre aussi une évolution

[1] L'OCIPE signifie maintenant Office catholique d'information et d'initiative pour l'Europe, ce qui implique une réévaluation et un élargissement de ses tâches.

de la perception des épiscopats européens quant à la nature de la construction européenne, considérée non plus comme un sujet de relations internationales à gérer exclusivement par la diplomatie du Saint Siège, mais aussi perçue comme un processus engageant la vie même des églises sur le plan local et national.

Avec la signature de l'Acte unique (1986) et la perspective de l'achèvement du grand marché européen (1992), la construction européenne devient plus complexe. Les Eglises se trouvent ainsi dans la nécessité d'augmenter leurs moyens d'action pour suivre un agenda communautaire toujours plus chargé. La réalité européenne change aussi de nature ; d'uniquement économique et technique, elle intègre des préoccupations politiques, éthiques et sociales. Ainsi, les Eglises se trouvent plus en affinité avec la réalité de l'Europe communautaire. **On observe alors une institutionnalisation des structures par une implication des hiérarchies religieuses, une spécialisation et une dotation accrue en personnel et en moyens financiers.**

La construction européenne a été, dans un premier temps, suivie avec retard par les Eglises. Ce n'est plus le cas avec **l'élargissement de l'Union européenne** qui, lui, a été **anticipé** par les Eglises, dans les stratégies et les structures. Côté protestant, cette perspective a entraîné des changements d'ampleur avec l'intégration progressive de l'EECCS comme Commission Eglise et Société (CES) de la KEK. Côté catholique, la COMECE a prévu un statut d'observateur pour les pays candidats (Hongrie, Tchéquie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Suisse) et on note la présence d'un prêtre polonais chargé des questions de l'élargissement depuis mai 2000. En 1991, l'OCIPE a fondé un bureau à Varsovie et un à Budapest et la revue Europe-infos paraît en polonais depuis novembre 1999.

La multiplication des groupements religieux et humanistes spécialisés dans le suivi de la construction européenne correspond à une **pluralisation du paysage religieux européen**. Avec la perspective de l'élargissement et l'annonce de la CIG de 1996, la plupart des groupes religieux ont ressenti le besoin d'ouvrir un bureau à Bruxelles. Au début des années 90, l'ouverture de la Commission européenne au dialogue avec les religions et humanistes a aussi été incitative.

L'accroissement du nombre de représentations religieuses à Bruxelles tient dans une certaine mesure à des clivages nationaux car tous les groupements ne sont pas des fédérations européennes. Il existe aussi des représentations nationales qui témoignent du rapport différent de chaque religion à l'Etat-Nation. Côté orthodoxe, en plus du patriarcat oecuménique de Constantinople qui à ouvert un bureau à Bruxelles en 1995, s'ajoutent des représentations d'églises autocéphales nationales, d'abord celle de Grèce (1998) et, depuis peu, celle de Russie (fin 2002). Côté protestant, les églises sont d'abord organisées sur une base nationale ce qui explique la représentation spécifique d'églises de type Volkskirche ; côté allemand (l'EKD) anglais (l'Eglise anglicane) et Finlandais (Eglise luthérienne de Finlande). Côté juif, il y a des structures d'abord religieuses, comme la Conférence européenne des rabbins, et d'autres plus politiques visant à de meilleures relations entre l'Europe et l'Etat d'Israël, comme le Congrès juif européen. Une certaine diversité religieuse s'exprime avec, en 2000, la fondation d'un bureau loubbavitch à Bruxelles. Côté humaniste, la Fédération humaniste européenne, créée en 1991, reflète une domination des mouvements humanistes de l'Europe du Nord, caractérisés par une stratégie visant à obtenir des droits égaux aux religions. Les mouvements laïques de l'Europe du Sud ou de l'Est, qui à l'imitation de la France, préfèrent une laïcisation de l'Etat, sont sous-représentés et des mouvements d'initiative française, comme le CAEDEL ou l'Observatoire européen de la laïcité créé à l'initiative du Grand Orient de France, tentent de les fédérer.

Les relations entre les religions, les humanistes et les institutions de l'Union européenne sont **informelles mais structurées**. La Commission européenne parle de « dialogue structuré ».

Le point de départ des relations avec la Commission européenne peut être donné par le discours de Jacques Delors de 1992 devant les Eglises protestantes : « Si dans les dix ans à venir nous n'avons pas réussi à donner un sens, un souffle, une âme à l'Europe, nous aurons perdu la partie ». Cette déclaration intervient à un moment où la construction européenne change de nature : d'uniquement économique et technicienne, elle acquiert une dimension politique, sociale et éthique avec la perspective de l'achèvement du grand marché unique et la préparation du Traité de Maastricht. **Se pose alors la question de l'identité de l'Europe et du sens du projet communautaire. Il s'agit dès lors de définir une Europe politique propre à mobiliser les citoyens. Les religions et les humanistes sont alors conviés comme marqueurs civilisationnels, comme réservoirs de sens, comme leaders d'opinions propres à développer un sentiment europhile dans les Etats membres et les pays candidats**.

La présidence de Jacques Delors (1985-1995) constitue une inflexion dans les rapports avec les religions et humanistes, dans le sens de l'institutionnalisation et du multi-partenariat. Cependant, dès 1982, sous la responsabilité du conseiller spécial, Umberto Stéfani, en lien avec le secrétariat général de la Commission, des contacts bilatéraux avaient été pris avec les représentants des Eglises catholique et protestants. De plus, les Eglises catholique et protestantes ainsi que la communauté juive avaient été contactées dans le cadre de l'aide aux pays de l'Est et de l'ex-URSS.

C'est dans la période 1990-94, que s'élaborent les relations entre la Commission européenne et les religions, sous l'impulsion de **Jérôme Vignon**, directeur de la cellule de prospective de la Commission (CDP), « think tank » rattaché à la Présidence de la Commission ainsi que de **Marc Luyckx,** chargé, au sein de la CDP, des relations avec les religions. En décembre 94, une grande réunion est organisée par Jacques Delors avec les représentants catholiques, protestants, orthodoxes, juifs et musulmans auxquels sont adjoints les responsables de la Fédération humaniste européenne (FHE). Fin 94, début 95 est mis en place **l'initiative « Une âme pour l'Europe »** chargée de financer des rencontres oecuméniques, voire interreligieuses et multinationales pour parler du sens de la construction européenne. L'originalité de cette initiative tient à son comité de pilotage officieux composé à parité de deux représentants de chaque grande tradition qui ont contribué à forger l'identité européenne : catholique, protestants, juifs, musulmans, orthodoxes, humanistes. La présidence est allée à la FHE et le secrétariat est assuré par l'EECCS.

Les relations entre la Commission et les religions et humanistes connaissent depuis 10 ans une tendance à l'institutionnalisation et à la pluralisation. L'initiative « Une âme pour l'Europe » a été budgétisée en 1997 par le Parlement européen et intégrée à un programme plus vaste visant les associations et fédérations d'intérêt européen. Cependant, elle a connu une grave crise en 1999 suite à la révision des règles d'attribution des subventions suite à la chute de la Commission Santer. Depuis, le comité de pilotage interreligieux cherche un second souffle. Deux types de rencontres périodiques ont été mises en place par **Thomas Jansen**, responsable des relations avec les religions et humanistes à la CDP de 96 à 99 : des **séminaires de dialogue bi-annuelles** avec la Commission oecuménique européenne pour Eglises et société (EECCS) et la Commission des conférences épiscopales de la Communauté européenne (COMECE) où sont discutées avec des fonctionnaires européens des questions intéressant les Eglises, ainsi que des **réunions de briefing bi-annuelles après chaque sommet européen**. Ces dernières réunions ont accueilli un nombre grandissant de partenaires : 11 en 1996, 32 en 2000 et une cinquantaine en 2003. Sont représentés aussi bien

des regroupements européens comme l'EECCS/KEK, la COMECE, la représentation du patriarcat oecuménique de Constantinople et la FHE, mais aussi des bureaux d'Eglises nationales préoccupées d'un lobbying défensif contre les avancées possibles de la législation communautaire qui pourrait rogner leur situation privilégiée dans les Etats membres à religion d'Etat ou à structure concordataire (Eglise luthérienne allemande et finlandaise, Eglise orthodoxe de Grèce, conférence épiscopales autrichiennes et allemandes, mais aussi avec la perspective de l'élargissement et ses retombées géopolitique, l'Eglise orthodoxe de Russie et l'Eglise grecque-catholique d'Ukraine). Juifs et musulmans sont présents, notamment à travers la Conférence européenne des rabbins et le Conseil musulmans de Coopération en Europe. Des représentations d'ordres monastiques à Bruxelles (jésuites, dominicains, franciscains) ainsi que de nombreuses ONG confessionnelles catholiques et protestantes dans le domaine du social, des migrations sont présents. Une diversité de protestantisme est représentée (courants évangélique, pentecôtiste, quaker) ainsi que des groupes religieux minoritaires comme la science chrétienne, L'Eglise de Scientologie et l'Armée du Salut.

L'EECCS/KEK et la COMECE ont également structuré des relations avec **le Conseil des ministres** : depuis 1997, ces organisations rencontrent ensemble la future présidence de l'Union pour discuter de son agenda. La COMECE a aussi entrepris de structurer ses relations avec le **Parti populaire européen**, principal parti du Parlement européen, à tendance démocrate chrétienne.

Il faut cependant prendre conscience **que l'essentiel des relations entre groupements religieux et humanistes avec les institutions de l'Union européenne passe par le canal informel du lobbying au gré des intérêts défendus, des contacts personnels établis et des opportunités.** Les groupes religieux et philosophiques ne sont pas égaux dans ce travail d'approche des institutions européennes dans la mesure où ils disposent de ressources humaines, financières, organisationnelles et d'un capital relationnel très différents. A titre d'exemple, la COMECE compte 8 permanents, la Commission Eglise et société de la KEK, 6 et la FHE deux personnes à mi-temps ; les organismes juifs et musulmans précités ne disposent pas de bureaux à Bruxelles. En outre à travers la pastorale en direction des fonctionnaires européens, leur presse spécialisée, leurs réseaux de formation dans les Etats membre et les pays candidats, les réunions organisées pour les députés européens, les catholiques et protestants tissent un réseau très dense de relations auprès des institutions européennes, susceptible de fournir des contacts précieux pour toute action de lobbying.

© EUREL